



## DOSSIER

«Enseignant :  
un métier de conception»

p.3-6



## ENSEIGNANT : UN MÉTIER DE CONCEPTION

Le ministre affirmait à son arrivée rue de Grenelle qu'il ne voulait pas tout bousculer. Et pourtant ! Fort de ses convictions, il voudrait mettre les enseignants au pas avec des recommandations écrites. Celles ci, loin d'instaurer de la confiance, sont censées vouloir transformer les enseignants en exécutants alors que le propre de leur métier est d'adapter leurs enseignements à leurs élèves.

Conseillers pédagogiques et formateurs sont concernés au premier chef par la volonté d'impulser ce virage. Les conséquences du repli sur les fondamentaux conduisent à des suppressions de postes de conseillers pédagogiques « spécialisés », des transformations des missions et surtout détournent les formateurs du terrain. Ensemble, syndicats et ANCP&AF ont très vite réagi en publiant un manifeste réaffirmant le rôle des CP et formateurs, et la nécessité d'une formation de qualité qui prenne en compte les besoins des équipes. A cela s'ajoutent les inquiétudes sur la remise en cause de la formation initiale. Si celle-ci doit être améliorée, cela ne saurait être un prétexte à davantage de précarité par le développement d'enseignants contractuels et une préparation didactique et aux gestes professionnels qui serait tronquée.

« Enseignant : un métier de conception » est ce que défend le SNUipp-FSU à travers une formation initiale et continue de qualité où les Conseillers pédagogiques et formateurs doivent prendre toute leur place. Elles sont facteurs de professionnalité et d'autonomie pour les enseignantes et les enseignants. Un impératif pour la réussite de tous les élèves.

## SOMMAIRE

**2** Animations pédagogiques et suppression de postes de conseillers pédagogiques : syndicats et ANCP se manifestent !  
Classe exceptionnelle  
C'était quand votre dernière visite médicale ?  
Un nouveau décret pour les ATSEM  
Unité syndicale pour défendre la Fonction publique

**3-4** Présentation du dossier  
Animations pédagogiques : le manifeste

**5** Enseignants concepteurs ou exécutants ?  
Apprentissage de la lecture : que nous dit la recherche ?  
Question de statut  
Le chiffre

**6** La conception du métier d'enseignant en débat (interview de Philippe Meirieux)

**7** Roland Goigoux : une recherche de terrain  
Narramus : un « plus » pour comprendre

**8** Scolarité obligatoire à 3 ans  
Doubs : la roulette russe pour les PEMF ?  
Maquettes de Master : baisse horaire sur injonction ministérielle

## Animations pédagogiques et suppressions de postes de conseillers pédagogiques : syndicats et ANCP se manifestent !

L'Association nationale des conseillers pédagogiques et autres formateurs (ANCP&AF), le Se-Unsa, le Sgen-CFDT et le SNUipp-FSU ont rédigé ensemble un manifeste dans lequel ils soulignent que conseillers pédagogiques et formateurs « sont très attachés à ce que les professeurs des écoles bénéficient d'une formation de qualité qui leur permette d'amener tous les élèves à devenir des citoyens responsables et naturellement à maîtriser la langue et les mathématiques, mais ces recommandations faites aux recteurs vont à l'encontre de toute formation de qualité. »

Le manifeste dénonce également les conséquences désastreuses des recommandations ministérielles qui entraînent déjà la suppression de postes de conseillers pédagogiques spécialisés et la transformation par exemple de postes de formateurs TICE en formateurs mathématiques. Il prévient que « les formateurs ne sont pas des variables d'ajustement », qu'ils doivent « avoir le temps d'exercer ce pourquoi ils sont destinés », sans que leurs fonctions « soient détournées de leur objectif alors qu'ils sont aujourd'hui plus souvent occupés à des tâches administratives, des tâches de secrétariat, qu'à la formation ». (voir aussi p.4)

### Classe exceptionnelle

La campagne 2018 « classe exceptionnelle » concerne les personnels éligibles pour 2018 et les recalés de 2017.

Après l'intervention du SNUipp-FSU auprès du ministère, suite à un bug, la période d'inscription a pu être allongée. Le syndicat a également obtenu l'élargissement de la liste des éligibles en faisant préciser deux dispositions. Primo, les services accomplis en éducation prioritaire sont pris en compte comme des services à temps plein s'ils correspondent à au moins 50% des obligations réglementaires de l'agent. Secundo, les années d'affectation ou d'exercice dans une école ou dans un établissement classés Réseau ambition réussite (RAR) ou Réseau de réussite scolaire (RRS) seront prises en compte.

Le SNUipp-FSU continue de dénoncer ce nouveau grade, outil managérial de gestion des personnels qui récompense quelques heureux élus triés sur le volet, en excluant la grande majorité des enseignants.

### C'était quand votre dernière visite médicale ?

Le SNUipp FSU a lancé une grande campagne sur la médecine de prévention.

La santé des enseignants est un indicateur de la bonne santé du système scolaire. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader, les situations de souffrance au travail ne sont plus l'exception, les saisines de CHSCT sont fréquentes et les démissions en hausse. La situation de la médecine de prévention est des plus alarmantes. On compte actuellement un médecin pour 11408 agents, des départements sans médecin ou en nombre insuffisant, une spécialité au rabais, un manque de moyens généralisé. Aujourd'hui le ministère de l'Éducation nationale n'est pas en mesure de connaître l'état de santé des personnels placés sous son autorité. Pourtant il a pour obligation de préserver leur santé au travail.

La médecine de prévention a un rôle à jouer pour prévenir les risques professionnels liés à un métier de plus en plus complexe. Il faut une véritable médecine de prévention qui reprenne les attributions de la médecine du travail du secteur privé, permettant visites et suivi médical réguliers. Les médecins de prévention doivent être une composante d'un service de prévention pluridisciplinaire (médecin, psychologue du travail, infirmier, ergonome, secrétaire...). Pour cela il est nécessaire de créer des postes en nombre suffisant et de les rendre attractifs.

18 000 PE ont déjà cliqué l'adresse au ministre pour réclamer une médecine de prévention de qualité, au service des enseignants et de leurs élèves.

Aller à [snuipp.fr](http://snuipp.fr) : « Pour une médecine de prévention: je clique ».

### Un nouveau décret pour les ATSEM

Le Décret n° 2018-152 portant diverses dispositions statutaires relatives aux ATSEM est paru le 1<sup>er</sup> mars 2018. Il redéfinit le métier de ces 55000 agents territoriaux de catégorie C. Leur participation aux activités pédagogiques est actée sans que les contenus et contours en soient définis. Leur champ d'implication est précisé, à savoir les enfants de 2 à 6 ans. Elles participent aux conseils d'école. Ces heures de réunions devront être décomptées.

Le décret apporte également des évolutions pour leur déroulement de carrière et leurs perspectives d'évolution. Elles pourront accéder au cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux sous conditions. Le concours interne sera ouvert aux agents justifiant de trois ans d'emploi d'ATSEM et la possibilité d'être chargé de coordination (encadrement) leur est offerte.

Des revendications portées le SNU-TER-FSU qui syndique ces personnels demeurent : l'inscription du recrutement d'une ATSEM par classe, des formations à

la prise de fonction et avec les enseignants, l'intégration des faisant fonction et la prise en compte de la pénibilité du travail et des risques psycho-sociaux.

### Unité syndicale pour défendre la Fonction publique

Le mardi 22 mai, les agentes et les agents de la Fonction publique étaient en grève à l'appel des neuf organisations syndicales représentatives. Partout dans le pays, les fonctionnaires ont porté le rejet des 120 000 suppressions d'emplois prévues d'ici 2022 et de son « plan de départs volontaires », le refus du recours massif aux contractuels, comme celui d'un salaire au mérite, leur opposition à la remise en cause des CAP et de la disparition des CHSCT, la demande d'un dialogue social respectueux des représentants des personnels. Des mobilisations pour exiger des mesures permettant une réelle amélioration du pouvoir d'achat : fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, rattrapage des pertes subies, abrogation de la journée de carence, compensation pérenne de la hausse de la CSG, respect des engagements contenus dans le protocole PPCR en matière d'évolution de carrière.

Le SNUipp considère que pour répondre aux besoins des usagers il faut permettre à la Fonction publique d'évoluer sur d'autres bases que celles annoncées par le gouvernement et s'appuyer sur la professionnalité de ses agents et leur engagement.

C'est pourquoi la FSU restera vigilante aux suites que le gouvernement compte donner au futur rapport du Comité Action Publique 2022 et aux mesures qu'il décidera de mettre en œuvre et s'est rendue déterminée au rendez-vous salarial de juin.



## Enseignant : un métier de conception

La parution du livre orange « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP » et des notes de service sur le français et les mathématiques remet indéniablement en cause la conception du métier d'enseignant mais elle aura aussi un impact sur les contenus de formation et sur les missions des formateurs. Formation initiale, animations pédagogiques, accompagnement de terrain seront-ils encore des vecteurs de formation ou deviendront-ils des vecteurs de formatage des pratiques ? Cette inquiétude est partagée par Roland Goigoux dans sa lettre adressée aux étudiantes et aux étudiants le 9 mai et transmise au SNUipp-FSU (voir p. 5)

### LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE SOUS CONTRÔLE

La notion de liberté pédagogique n'a été juridiquement définie qu'en 2005 dans la loi Fillon : « *la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions [...] et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec conseil et sous contrôle des membres des corps d'inspection* ». Le Conseil d'État l'a rappelé plusieurs fois : l'État définit les contenus d'enseignement et les missions des enseignant-es. Le ministre affirme que cette liberté pédagogique reste entière mais il compte sur la diffusion de « *bonnes pratiques* » adossées à des travaux de recherche scrupuleusement sélectionnés par lui-même pour infléchir les choix en termes de manuels et de méthodes. Il assure cette diffusion par la production de nombreux écrits aux statuts divers : note de service, guide pour la lecture et l'écriture, lettres aux recteurs et aux DASEN et même ouvrage grand public en librairie. Dès la rentrée prochaine cet arsenal sera complété par une formation de tous les IEN avec comme intention le « *ruissellement* » organisé pour qu'il parvienne au plus près des élèves. Les conseillers pédagogiques auront donc un rôle actif à jouer dans ce processus.

### LA RECHERCHE INSTRUMENTALISÉE

Les textes sur lesquels devront s'appuyer les IEN et les formateurs pour intervenir auprès des enseignant-es sont clairement orientés par les convictions personnelles du ministre et donc de ce fait très discutables. Dans le guide pour la lecture et l'écriture, les références aux chercheurs, sur la base des citations isolées de leur contexte, viennent faussement à l'appui de la parole ministérielle. Il s'agit ici d'une instrumentalisation de la recherche, d'une manipulation au service d'un projet personnel du ministre pour l'école. Celui-ci occulte de manière délibérée la partie la plus active et reconnue de la recherche et l'indispensable formation des enseignants. Faire peser la responsabilité sur eux et sur leurs méthodes évite de se poser la question budgétaire et celle d'une école primaire sous-investie qui ne sera pas, sous cet aspect, la priorité du gouvernement.

suite p. 4

## DES ÉVALUATIONS CP AU SERVICE DU PILOTAGE

Le dispositif des évaluations CP tel qu'il sera généralisé à la rentrée 2018 produira des résultats qui seront utilisés à différents niveaux de la chaîne hiérarchique. Si elles ne présentent que peu d'intérêt pour les apprentissages des élèves et pour la conception de l'enseignement, ces évaluations sont présentées par le ministère comme des outils de pilotage du système éducatif voire de contrôle des pratiques enseignantes. Les comparaisons d'écoles, quoiqu'il en dise, seront possibles et le risque de mise en concurrence existe.

## DES INQUIÉTUDES PARTAGÉES

Le SNUipp-FSU partage les inquiétudes de Roland Goigoux quand il affirme : « *Les recommandations du guide n'ont pas force de loi mais il faudra que les enseignants soient solides et solidaires pour conserver leur autonomie et éviter qu'une sole séchée allèche la souris. D'autant plus que la communication médiatique du ministère a aussi pour objectif de donner aux parents d'élèves les moyens de faire directement pression sur eux* ». Les formateurs auront, eux aussi, à être solides et solidaires.

## AU QUÉBEC : UNE « GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS »

Christian Maroy, professeur à l'université de Montréal, explique qu'au Québec, « *les commissions scolaires cherchent à affecter de manière beaucoup plus centrale qu'auparavant le cœur de l'école, à savoir le travail pédagogique des professeurs* ».

Dans cette « *gestion de la pédagogie* » où les évaluations externes des élèves ont une place importante, les enseignants ont une obligation individuelle et collective d'analyse de leur travail... mais entièrement tournée vers la question du « *rendement scolaire* ». Christian Maroy y voit un risque fort de « *dé-professionnalisation* » et de déresponsabilisation des enseignants.

## ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES : LE MANIFESTE

Le SNUipp-FSU, le Se-Unsa, le Sgen-CFDT et l'ANCP&AF demandent ensemble que les 18 heures d'animations pédagogiques correspondent aux besoins du terrain.

Début avril, le ministère donnait consigne aux recteurs d'organiser les 18 heures d'animation pédagogique autour de deux objets uniques : « *enseignement et apprentissage de la lecture et de l'écriture* » et « *enseignement et apprentissage des mathématiques* ». Aujourd'hui, c'est l'Association nationale des conseillers pédagogiques et autres formateurs (ANCP&AF), le Se-Unsa, le Sgen-CFDT et le SNUipp qui dans un manifeste, demandent ensemble que les contenus de la formation des enseignants des écoles ne soient pas réduits à ces seuls sujets et respectent les besoins du terrain.

Les trois organisations syndicales et l'ANCP&AF « *demandent donc fermement que les contenus de la formation ne soient pas restrictifs mais respectueux des besoins du terrain (...) qu'aucun poste de formateur ne manque ou soit détourné pour la rentrée 2018 et réaffirment la nécessaire réflexion sur les conditions et les formes de la formation* ».



## Enseignants concepteurs ou exécutants ?

Le préambule des programmes 2008 précise que « le professeur des écoles ne saurait être un simple exécutant : à partir des objectifs nationaux, il doit inventer et mettre en œuvre les situations pédagogiques qui permettront à ses élèves de réussir dans les meilleures conditions ». La capacité d'innovation des enseignants était reconnue ainsi que leur liberté pédagogique leur permettant de mettre en place les dispositifs pédagogiques les plus pertinents pour la réussite de leurs élèves. Aujourd'hui le ministre pèse sur les choix pédagogiques et éducatifs des enseignants et de l'ensemble des personnels par la prescription injonctive (notes lecture et maths, 18h d'animation pédagogique,

APC). Au prétexte d'une vérité scientifique qui, en réalité, relève de choix particuliers, il renonce au pluralisme de la recherche et contrevient au principe d'une liberté pédagogique qui devrait pouvoir s'exercer dans la seule limite des programmes et des projets d'écoles. Un équilibre, patiemment construit, inscrit les finalités du projet scolaire dans la loi mais fonde les organisations pédagogiques et didactiques sur la compétence professionnelle. Décider arbitrairement de la remise en cause de cet équilibre en niant l'expertise professionnelle des enseignants risque d'avoir des conséquences sur la qualité de l'enseignement et des apprentissages. Et sur la réussite des élèves.

## Apprentissage de la lecture : Que nous dit la recherche ?



Dans sa lettre aux étudiants, Roland Goigoux remet en cause l'argumentaire du ministre.

### Un consensus entre chercheurs existe-t-il ?

**Roland Goigoux** : Oui. Il porte notamment sur la nécessité d'un enseignement explicite des correspondances graphèmes-phonèmes, d'un entraînement au déchiffrage et à la lecture à haute voix et sur l'importance des activités d'écriture. Mais la méthode syllabique n'a pas le monopole de la concrétisation de ces exigences. Les études étrangères dont nous disposons ne portent pas sur des méthodes aussi radicales que celle promue par le ministère : aucune n'exige que l'écrit soit 100 % déchiffirable ou n'exclut que les élèves tâtonnent face à un mot nouveau. L'argumentaire développé pages 27 à 32 n'est pas fondé et conduirait à des pratiques inadéquates. « Ne jamais proposer des mots qui ne contiennent pas le graphème de la leçon du jour et de toutes les leçons précédentes » (p. 32) obligerait, par exemple, les enseignants à supprimer

de leurs affichages muraux à peu près tout ce qui s'y trouve aujourd'hui. Les interdictions de faire mémoriser des mots entiers, de procéder par analogie et de prendre appui sur le contexte conduiraient les maîtres à brider la curiosité et le raisonnement de leurs élèves, c'est-à-dire à faire le contraire de ce que les sciences cognitives recommandent unanimement. Il aurait été si simple d'en rester à une mise en garde des enseignants contre les outrances d'un enseignement pseudo-constructiviste et de leur proposer de meilleurs dosages entre activités.

Pour lire l'intégralité de la lettre de R. Goigoux aux étudiantes et aux étudiants :

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/lecture-le-b-a-ba-de-la-recherche-en-education>

### QUESTION DE STATUT

Après avoir longtemps privilégié l'expression publique par médias interposés, le ministre décline ses orientations à travers quatre textes officiels et un guide « pour enseigner la lecture et l'écriture au CP ». L'ensemble laisse apparaître la cohérence d'un projet qui donne à la présumée « école de la confiance » une forte tonalité prescriptive, peu soucieuse de s'appuyer sur une expertise enseignante qu'elle ne reconnaît pas.

Le guide, en dehors des programmes, ne comporte aucune présentation définissant sa fonction, ses prétentions, son utilisation. En l'état, il ne peut donc pas être considéré, juridiquement et administrativement, comme un outil d'injonction explicite. Des IEN tenteront certainement de l'imposer pour ce qu'il n'est pas, un document prescriptif. Le SNUipp-FSU invite les enseignantes et les enseignants à le considérer comme un outil de réflexion au même titre que d'autres écrits auxquels ils se réfèrent pour asseoir leurs pratiques. Les programmes restent la référence officielle.

### Le chiffre :

**En matière de formation :**  
France : 0 - Singapour : 1

**Formation initiale : en maths**  
France moins de 100 heures,  
Singapour près de 400 heures

**Formation continue :**  
France 18 heures par an,  
Singapour 100 heures



**Les dernières prescriptions sont une alliance habile entre la référence aux « derniers travaux scientifiques » et une référence aux « bonnes vieilles méthodes » !**



## La conception du métier d'enseignant en débat

### Quelle est la conception du service public dans la politique scolaire actuelle ?

Cette conception est déjà dans les ouvrages publiés par Jean-Michel Blanquer avant sa nomination comme ministre : il y proposait d'administrer le système scolaire grâce deux critères essentiels : la systématisation des « bonnes pratiques » issues de « la science » et l'évaluation des acquisitions des élèves par le biais des comparaisons internationales... Et, à côté, de ce dirigisme technocratique sur les méthodes il proposait de libéraliser la gestion du service public en donnant une plus grande « autonomie » aux établissements. Ces deux perspectives peuvent apparaître contradictoires : en réalité, sous le couvert du « en même temps », elles sont profondément solidaires et renvoient à un même projet : « l'obligation de résultats », résultats chiffrés évidemment, et le « pilotage par les résultats », invitant chaque établissement à surenchérir dans l'usage des « bonnes pratiques ». C'est le caporalisme sur les méthodes et la concurrence entre les personnes et les institutions pour leur mise en œuvre. Le contraire de ce qui fonde un service public d'éducation : des finalités communes assumées par la nation, l'encouragement de l'initiative des acteurs pour les mettre en œuvre et leur accompagnement dans leurs projets, tant en termes de formation que de moyens.

### Quelle est plus précisément la conception du métier d'enseignant soutenue par les dernières prescriptions ministérielles ?

Elles sont une alliance habile entre la référence aux « derniers travaux scientifiques » et une référence aux « bonnes vieilles méthodes » ! Mais d'une part, elles ignorent gravement le travail des chercheurs, aussi bien en mathématiques, comme l'a montré Rémi Brissiaud dans *Le Café pédagogique*, qu'en français, comme l'ont souligné un collectif d'universitaires dans *Libération*. D'autre part, elles s'appuient

sur des données émanant des neurosciences dont l'opérationnalisation pédagogique pose problème (comme le repérage supposé inné des quantités chiffrées alors qu'il ne s'agit que de la comparaison d'ordres de grandeur, ou bien le recyclage neuronal pour justifier la méthode syllabique, alors qu'il ne légitime qu'une « vigilance syllabique »). Par ailleurs, je trouve qu'on y traite avec une légèreté surprenante la question absolument essentielle de l'entrée dans l'écrit et de la maîtrise de l'écriture. Et puis ces prescriptions constituent un nouveau pas vers la « prolétarianisation » des enseignants. Enseigner, en effet, c'est, d'une part, disposer de grilles de lecture, de données issues de la recherche scientifique, d'outils et de méthodes, et, d'autre part, exercer son jugement en fonction des situations, effectuer les gestes professionnels capables d'assurer la médiation entre des savoirs précis et des élèves concrets et être capable de mobiliser ces élèves sur ces savoirs.

### Une telle conception du métier vous semble-t-elle compatible avec une évolution progressiste de l'école ?

L'approche proposée confond les conditions et les causes de l'apprentissage. Elle laisse penser que la maîtrise des premières suffit à déclencher les secondes. C'est se tromper lourdement. D'une part, parce que les conditions ne disent rien des finalités de l'éducation, et en particulier de son caractère émancipateur. D'autre part, parce que les conditions ne suffisent qu'aux élèves déjà motivés et qui ont construit un rapport positif aux savoirs scolaires. Pour les autres, garantir les conditions sans s'intéresser aux causes, c'est comme croire qu'il suffit d'un moteur parfait pour faire fonctionner une voiture et qu'elle n'a besoin ni d'essence, ni de conducteur ! Or, ici, non seulement le moteur est loin d'être parfait, mais l'essence est passée sous silence. Quant au conducteur il est réduit à un exécutant à qui l'on interdit de choisir son itinéraire.

## Goigoux : une recherche de terrain

Roland Goigoux a mené quatre ans durant avec une équipe de 75 chercheurs un très gros travail de recherche avec deux objectifs : identifier les caractéristiques des pratiques pédagogiques ordinaires qui s'avèrent les plus efficaces, et évaluer les méthodes d'enseignement des contenus des programmes.

L'étude « Lire écrire au CP » a porté d'une part sur l'enseignement du code alphabétique et des procédures d'identification des mots, de la compréhension des textes écrits, de l'écriture, de l'étude de la langue et de l'entrée dans l'écrit et d'autre part sur son caractère explicite ou pas, sur la différenciation et l'aide aux élèves en difficulté ainsi que sur le climat de classe.

L'analyse des résultats a permis de mettre en évidence les éléments ayant un effet positif sur les performances globales des élèves, comme l'allongement du temps consacré à l'étude de la langue et

celui consacré à la compréhension. Plus de temps consacré à l'écriture sous la dictée et à l'encodage autonome ainsi que plus de temps consacré à la lecture à voix haute ont des effets bénéfiques. L'observation montre que la découverte des phonèmes à un rythme soutenu profite à tous les élèves, même les plus faibles. L'enseignement s'avère également plus efficace lorsqu'il articule pratique sociale de l'écrit et pratiques du lire-écrire.

L'étude permet d'affirmer que la différenciation pédagogique se révèle pertinente pour les élèves les plus faibles lorsque l'enseignant propose une aide renforcée plutôt que des supports d'apprentissage différents.

Elle révèle par contre que le temps alloué à la compréhension est nettement inférieur à celui accordé à l'étude du code ou de l'écriture (seulement 8 mn par semaine) et se limite bien souvent à un questionnement sur un texte lu

ou entendu, sans traiter l'ensemble des dimensions et compétences en jeu dans la compréhension.

Cette recherche questionne bien sûr l'importance du temps consacré à l'enseignement de la compréhension au CP. Il reste à comprendre les raisons de cette faiblesse. Est-ce parce que les effets sont moins spectaculaires et visibles à court terme que ceux de l'enseignement du déchiffrage ? Est-ce parce que les enseignants déconnectent maîtrise du code et compréhension en reportant cette dernière ultérieurement ? Ou encore parce qu'ils manquent d'outils didactiques capables de les aider ? Pourtant, la recherche montre que compréhension et déchiffrage se renforcent mutuellement.

L'étude ne conclut pas à une supériorité attestée d'une approche sur l'autre. De plus, aucun effet « manuel » n'est suffisant pour expliquer les variations d'effet classe.



### ZOOM

#### NARRAMUS : UN " PLUS " POUR COMPRENDRE

Sylvie Cèbe et Roland Goigoux ont créé une méthode d'apprentissage de la compréhension et de la narration. Basée sur une série d'albums, elle poursuit 5 objectifs principaux de la PS au CP : comprendre un texte, mémoriser syntaxe et lexique, apprendre à retenir une histoire, comprendre l'implicite et développer des compétences narratives.

### SCOLARITÉ OBLIGATOIRE À 3 ANS

Les 27 et 28 mars se sont tenues les « Assises de la maternelle » qui promettaient des annonces sur le devenir de l'école maternelle. En fait il ne fut question que d'une seule : l'âge de l'instruction obligatoire est abaissé à 3 ans à partir de la rentrée 2019.

Le SNUipp-FSU a signé aux côtés d'une quinzaine de partenaires un texte commun regrettant un rendez-vous manqué, de nombreuses questions restant sans réponses aussi bien en termes d'effectifs, de formation que de pédagogie. Au constat partagé d'inégalités de réussite scolaire, la seule réponse fut donc celle d'un abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans sans rien modifier aux conditions de scolarisation à la maternelle. Alors que plus de 97% des enfants de 3 ans sont actuellement scolarisés, la non-scolarisation s'explique en grande partie par des inégalités de dotation et des insuffisances structurelles selon les territoires (Mayotte et Guyane sont à moins de 70%).

Une des conséquences de cette réforme sera l'obligation de financement des écoles maternelles privées par les collectivités, obligation qui ne leur incombe que pour la scolarité obligatoire. Compte tenu des inégalités territoriales, le coût de cette mesure (frais de fonctionnement, ATSEM...), va peser sur l'ensemble des écoles avec le risque de diminuer l'enveloppe actuellement dévolue à la maternelle publique.

### DOUBS : LA ROULETTE RUSSE POUR LES PEMF ?

Alors que les postes estampillés PEMF au mouvement tendent à disparaître du fait de la banalisation des écoles d'application, le DASEN du Doubs a proposé le tirage au sort pour attribuer les missions de formation à l'année. Après une intervention déterminée du SNUipp-FSU, ce mode de désignation semble avoir été abandonné sans pour autant qu'une démarche claire et équitable soit sérieusement envisagée. Si les délégués du personnel préconisent l'ancienneté dans la mission comme critère premier et le maintien des formateurs actuellement en poste, l'administration semble vouloir contourner les règles établies et pourtant inscrites dans la circulaire départementale du mouvement. Cette situation, de plus en plus fréquente, est le résultat d'une politique de dé-labellisation des écoles d'application dans la carte scolaire et des postes de PEMF au mouvement. Elle est aussi le signe d'une volonté de transformer toujours plus les postes spécialisés en postes à profil, attribués non plus seulement en fonctions des besoins, mais surtout à partir de considérations beaucoup plus ambiguës : notion de service rendu, évaluation de la capacité à diffuser des pratiques en adéquation avec l'air du temps, adaptation du nombre de formateurs en fonction du nombre de stagiaires sans préoccupation de l'amélioration de la qualité de la formation, limitation des déplacements pour un moindre coût... Le SNUipp-FSU s'oppose à cette précarisation des fonctions et à la mise sous tutelle des maîtres-formateurs et rappelle son attachement aux écoles d'application.

### FORMATION INITIALE : UN PROJET TON SUR TON COUR DES COMPTES / MINISTÈRE

Dans un référé adressé aux ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, la Cour des comptes préconise une « rationalisation » des formations recentrées sur la région académique. Elle s'inscrit dans une approche économique qui se traduirait par la fermeture de centres, ce qui serait inacceptable.

En réponse à ce référé, les ministres ont déclaré vouloir « bouger » la place des épreuves du concours de recrutement des PE en fin de L3 et reporter celles d'admission soit en M1 soit en M2.

Or, la distanciation des épreuves d'admissibilité avec celles d'admission d'une, voire deux années, placera les étudiants dans une situation de précarité qui n'améliorera en rien leurs conditions actuelles de formation. En effet, contractuels et non plus fonctionnaires stagiaires, ils pourraient être utilisés comme moyens pour enseigner et précarisés.

Pour le SNUipp-FSU, il ne saurait être question de renoncer à ce statut et de précariser les enseignants en développant des contrats, ni d'utiliser ces stagiaires comme moyen d'enseignement et de remplacement.

Les exigences d'une formation de qualité, requièrent pour toutes et tous le niveau master, avec deux années pleines sous statut de fonctionnaire stagiaire, des stages d'observation et de pratique accompagnée et une entrée progressive dans le métier.

### SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER • POUR SOI-MÊME • POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



► DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere ► RÉDACTION : Pierre Garnier, Claude Gautheron, Marie Rose Rodriguez Martins ► CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : Rivaton & Cie ► PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

### SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC  
CPPAP 0919 S 05288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | [snuipp@snuipp.fr](mailto:snuipp@snuipp.fr)